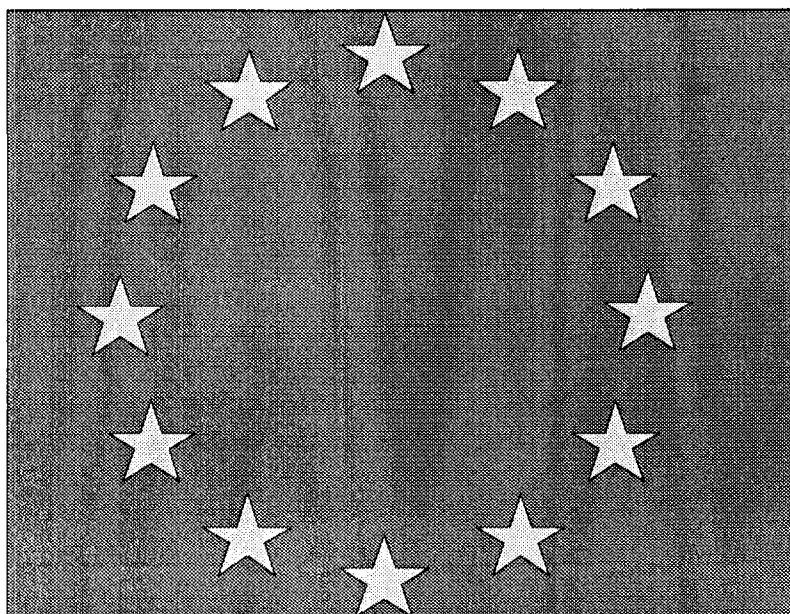


MEMOIRE DE GEOPOLITIQUE

1998 - 574

**La géopolitique de l'Union européenne peut-elle seulement
s'appuyer sur sa réussite économique ?**

Perspective d'élargissement de l'Union Européenne et de sécurité collective



LCL (A) Denis REUMAUX
5 ème promotion du Collège interarmées de Défense

SOMMAIRE

Preamble

1. Situation géopolitique en 1998 et perspective d'évolution

1.1 La construction de l'UE et son renforcement

1.2 La problématique de l'élargissement

1.3 Projet de politique étrangère de l'union

2. Défense et Sécurité de la « Grande Europe »

2.1 Pour une simplification des organismes de sécurité européens

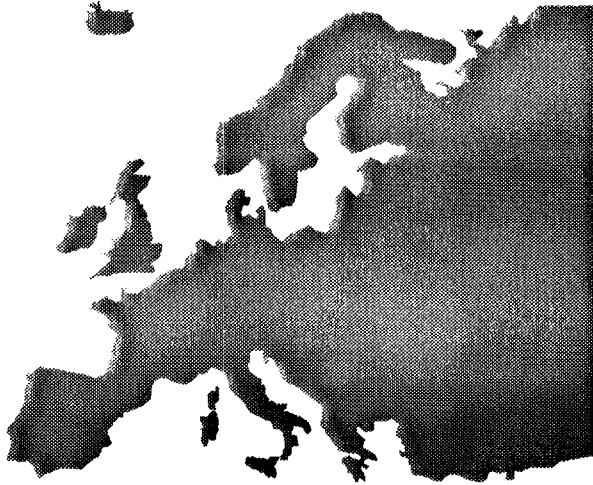
2.2 La défense communautaire par constitution forces conventionnelles

2.3 Une dissuasion européenne pour la sécurité de l'Europe

Conclusion

ANNEXE 1 : L'Europe : un espace aux limites géographiques mal définies

ANNEXE 2 : Modélisation de construction du bloc européen



Introduction

La géopolitique peut se définir comme la politique déterminée par les contraintes de la géographie. C'est une méthode qui analyse les facteurs de la géographie physique, économique, humaine sociale et politique d'un Etat ou d'un groupe d'Etats dans une région donnée du Monde et qui cherche à en déduire la cause des événements et les évolutions envisageables.

Selon cette perspective, le cas de l'Europe apparaît un cas de figure très intéressant puisqu'elle comprend un ensemble territorial et politique en mutation rapide du fait de la construction en cours de l'Union Européenne et de l'émancipation récente des pays d'Europe de l'Est du joug soviétique.

Cheminement selon un approfondissement ou un élargissement, l'Union Européenne cherche sa voie. Quelle que soit son évolution à venir, elle devra prendre en main sa sécurité. Il ne peut, en effet, y avoir d'Europe politique et économique forte - c'est à dire capable de s'élargir et de poursuivre son avancée géopolitique - sans une politique de sécurité collective et sans des moyens autonomes de défense communautaire. Celles-ci sont les seules garanties qui lui permettront d'affirmer son ambition politique, de supporter une politique étrangère communautaire et d'assurer seule sa sécurité et sa défense à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Europe.

* * *

1. Situation géopolitique en 1998 et perspectives d'évolution

1.1 LA CONSTRUCTION DE L'UE ET SON RENFORCEMENT

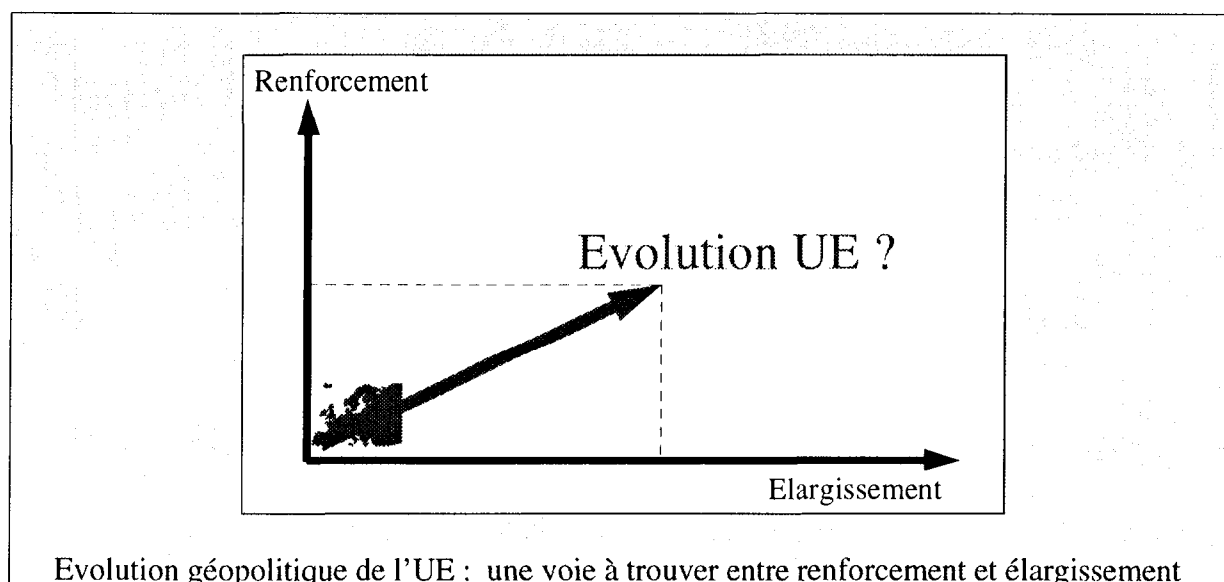
L'Union Européenne qui se construit depuis un demi siècle peut se prévaloir d'un beau succès économique. Cependant ce succès ne peut plus désormais en rester là. L'Union s'est résolument engagée dans la poursuite de son intégration en affirmant sa politique d'intégration monétaire avec l'Euro, en mettant en place l'espace de sécurité intérieur dit de Schengen ou en jetant récemment les bases d'une politique sociale.

L'UE doit-elle donc axer sa priorité vers un approfondissement de ses structures actuelles à 15 Etats pour conforter sa réussite économique - passer le cap de ses difficultés relatives actuelles -, se consolider en assurant son unité monétaire et poursuivre son chemin en prenant résolument en compte sa politique étrangère et sa défense ?

Ou bien, doit-elle privilégier dès maintenant une ouverture vers l'extérieur et appréhender les nouvelles réalités géopolitiques ; celles des pays européens de l'Est et des pays méditerranéens du Sud qui aspirent à intégrer ce bloc aux dimensions mondiales qu'est devenu l'Union Européenne.

Schématiquement, plusieurs scénarios se présentent à l'Europe : soit une UE, faible politiquement qui se limiterait à une zone de libre échange (vision britannique), soit une UE forte et confédérale (vision allemande) cherchant à renforcer ses structures et ses prérogatives, soit enfin une solution intermédiaire qui préfigure très certainement le visage de l'UE de demain.

Un renforcement vise à asseoir l'emprise de l'Union dans ses limites actuelles et accroître par voie de conséquence sa stabilité interne. Un élargissement quant à lui contribuerait à sa stabilité externe.



Entre ces deux tendances, l'UE se cherche et évolue vers un équilibre subtil entre la voie du renforcement et celle de l'élargissement. En effet, la seconde voie ne peut se concevoir sans des progrès dans la première. Tous les efforts qui seront entrepris pour assurer la consolidation de l'UE dans ses limites actuelles ne pourront se faire qu'au détriment de ceux qui pourraient être consentis pour élargir son espace ; par conséquent, le renforcement de l'UE s'effectue au détriment du processus d'élargissement ou en provoquant des délais supplémentaires d'adhésion de nouveaux candidats.

Les anciens alliés de l'URSS, candidats à l'Union l'ont bien perçu ; ils ont donc engagé des réformes politiques et économiques profondes qui permettront leur intégration au plus tôt. Ainsi, cinq à six pays, issus principalement de l'Europe de l'Est, peuvent raisonnablement envisager une adhésion en début de la prochaine décennie.

* *

1.2 LA PROBLEMATIQUE DE L'ELARGISSEMENT DE L'UE

Le succès économique européen agit comme un aimant vers les voisins de l'Union. Plus de 12 pays candidats ont entrepris des démarches en vue de rejoindre à terme l'Union. Au delà de l'aide substantielle qu'ils espèrent obtenir des autres pays européens de l'Ouest, cette démarche répond à une nouvelle prise de conscience du sentiment d'appartenance à la grande famille Europe. Elle leur permettrait surtout de confirmer la réussite de leur transition vers une économie de marché et vers un système démocratique pour se démarquer définitivement de la tutelle historique de la Russie. Les pays de l'Est frappent donc avec insistance à la porte de l'UE et à celle des diverses instances de sécurité européennes. Les pays Méditerranéens Turquie, Maroc, Chypre et Malte ... espèrent aussi faire partie, à terme, de la « grande maison Europe »¹.

Slovénie, Lettonie, Lituanie, Estonie, Hongrie, République tchèque, Slovaquie, Roumanie, Bulgarie, Pologne, Turquie, Chypre pourraient donc faire partie du paysage de l'UE à l'horizon 2025 dans une UE à 27 membres.

Si l'on se réfère au développement économique de l'ensemble des pays européens, on constate que l'Europe des 15 constitue, à ce jour, un ensemble relativement homogène au regard de la mesure des critères de développement : PNB par habitant variant de 10000 à de 22000\$. L'Union actuelle des 15 souffre cependant de disparités à l'intérieur de son cercle. En effet à ce jour dans l'Europe des 15, cinq de ses membres sont des bénéficiaires de fonds communautaires alors que dix sont des contributeurs. C'est à dire que les dix pays les plus prospères² de l'Union subventionnent le développement des cinq autres³. Tout le succès économique de l'Union repose sur une politique de soutien agricole et sur un transfert des surplus commerciaux, industriels des régions riches du Nord vers les régions défavorisées situées sur l'arc périphérique : Irlande, Portugal, Andalousie, Sicile et Grèce.

Un élargissement trop rapide ne pourrait que perturber cette solidarité des 15 et risquerait de mettre en péril la construction patiemment élaborée depuis plus de

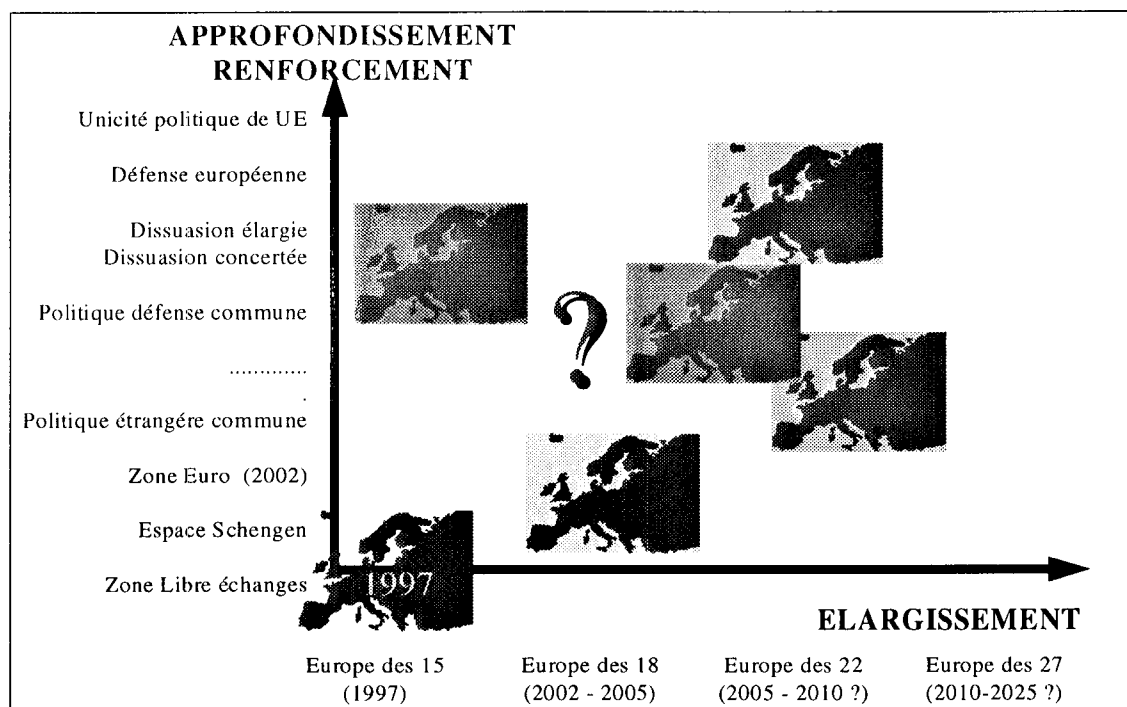
¹ Voir Annexe 1 : l'Europe un espace géographiques aux limites mal définies.

² PNB par habitant de l'ordre de 20000\$

³ PNB par habitant variant de 10000 à 15000\$

30 ans. En effet, si l'Union s'élargissait à 27 états, la superficie et sa population augmenteraient d'un tiers environ, mais son PIB de 8% seulement. Sur une base de 100 du PIB par habitant pour l'Europe des 15, ce niveau moyen de richesse par habitant baisserait à un niveau 30 dans une Europe à 27. Ceci induirait alors une charge financière destabilisante puisque la solidarité de la politique de l'UE implique des transferts indirects entre les pays les plus avancés et les autres. Elle remettrait en cause la politique agricole commune (PAC) et ne serait pas réalisable dans les conditions financières et institutionnelles de l'UE dans ses formes actuelles.

Quelle configuration pour l'Europe de demain ? Evolution géopolitique de l'UE



Le schéma ci-dessus illustre les étapes de renforcement de l'UE et les perspectives d'élargissement qui pourraient se réaliser prochainement. Il illustre qu'après la réalisation de l'Union monétaire, la suite logique de l'intégration européenne sera la mise en place d'une politique étrangère communautaire puis l'établissement d'une défense européenne.

La marge de manoeuvre de l'Union européenne est donc étroite. L'élargissement de l'UE se limitera dans un premier temps à trois états pour une UE à 18 planifiée pour le début du siècle prochain. Pologne, Hongrie et Tchéquie peuvent envisager leur adhésion entre 2002 et 2005 sur la base d'une forte croissance et d'un rythme de convergence qui les placeraient aux alentours de 2010 au niveau des Etats de l'UE du Sud⁴. Ces trois candidats font également partie du « premier train » d'adhésion à l'OTAN. La candidature de la Pologne⁵, et dans une moindre mesure celle de la Tchéquie, sont largement soutenues par l'Allemagne qui voit dans ces deux pays une zone tampon vis à vis de la Russie. La Slovaquie pourrait également faire partie du premier élargissement vers l'Est de l'UE, ayant entrepris, tout comme la Hongrie, des réformes profondes de ses institutions politiques et réussi à atteindre des performances économiques convenables depuis 1992.

⁴ Il s'agit de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal

⁵ PNB par habitant 2750\$ en 1995

La suite de l'élargissement vers l'Est dépendra donc largement du contexte géopolitique des cinq prochaines années selon que l'UE actuelle - à 15 - privilégiera les formes civiles, c'est à dire économique, politique et sociale, ou si elle englobera également sa dimension sécuritaire. Pour cette dernière, l'évolution de la Russie et en particulier l'approbation explicite de la participation des ex-satellites de l'Union Soviétique à une défense communautaire de l'UE, reste un point d'interrogation qu'il faudra lever pour aborder concrètement la défense de l'Europe.

Si l'intégration économique de l'Europe se consolide, alors l'Union européenne pourra mieux répondre aux sollicitations de plus en plus fortes de l'extérieur ; particulièrement à l'Est et sur son flanc Sud. La possibilité de lancer des actions communes en politique étrangère puis la capacité pour l'Union de se reconnaître une compétence militaire à terme permettraient de rééquilibrer l'économie par le politique. « Il n'est pas en effet de générosité sans puissance, ni d'ambition politique ou géopolitique sans les moyens de la satisfaire » ⁶.

Après la réussite de l'Euro, l'étape suivante de construction européenne sera la mise sur pied d'une véritable politique étrangère d'abord communautaire puis commune.

* *

1.3 PROJET DE POLITIQUE ETRANGERE DE L'UNION

Si la France a une tendance traditionnelle à surestimer quelque peu son influence dans le jeu diplomatique, l'UE en contrepartie manque singulièrement d'assurance et surtout de moyens pour marquer l'ascendant qu'elle pourrait exercer sur la politique mondiale.

Cependant grâce à sa puissance économique, elle a largement pu exercer son autorité dans les discussions commerciales, en particulier dans les discussions du GATT ou récemment, de façon plus ponctuelle dans le contentieux avec les USA sur les enjeux commerciaux de la construction aéronautique civile⁷.

Même si le traité de Maastricht proclame que les Etats de l'UE ont d'ores et déjà une politique extérieure commune, force est de constater qu'elle n'a toutefois pas encore pu le démontrer réellement. Cependant estime Henri Kissinger : « Unie, elle possède une capacité à peser sur les affaires du monde » ; l'Europe devrait donc être à même d'exploiter ses potentialités diplomatiques sur la scène politique mondiale.

La difficulté évidente de trouver un consensus à 15, et demain à 18 ou 27, sur une politique étrangère de l'Union devrait pouvoir se contourner grâce au principe de subsidiarité. C'est à dire qu'en présence d'objections envers une proposition d'action commune de l'Union, cette action pourrait néanmoins être entreprise par certains Etats seulement après délibération de tous.

⁶ Jacques Delors : préface de « La Maison Europe » de Lester Thurow (Calman-Levy - 1992)

⁷ Défense du contentieux Europe-USA sur critique US concernant le soutien étatique présumé de Airbus Industrie - Défense du dossier des industries aéronautiques par la Commission européenne suite au rapprochement McDonnell/Boeing.

L'intégration monétaire de l'UE devrait induire une meilleure cohésion entre Européens dans les autres domaines et plus particulièrement dans celui de la politique étrangère⁸. La réussite de l'Union monétaire devrait provoquer peu à peu une concertation politique plus étroite entre les participants à l'Euro. Celle-ci débordera au niveau des ministres des affaires étrangères, des chefs d'Etat et de gouvernement ; ceci permettra à terme une meilleure convergence des intérêts et des points de vue. En particulier, il devra y avoir à l'avenir, une concertation de plus en plus étroite entre la France et l'Allemagne qui sera propre à influencer sur le cours des décisions et à renforcer les solidarités en matière de politique étrangère. On peut penser, à titre d'exemple au groupe de contact sur la Bosnie. Quelques Etats plus motivés et dotés de capacités d'actions militaires les plus fortes ont pu prendre en main la participation de l'Union à une action de la communauté internationale, sans être clairement mandatés.

Cependant l'UE aura besoin d'établir d'appuyer cette politique étrangère commune par une politique de sécurité et une politique de défense communautaires pour aboutir à terme à une défense commune.

Cette troisième dimension devrait qui lui permettra de trouver définitivement sa place comme un bloc cohérent aux dimensions mondiales, à l'égal des Etats-Unis.

* *

*

2. Défense et Sécurité de la « Grande Europe »

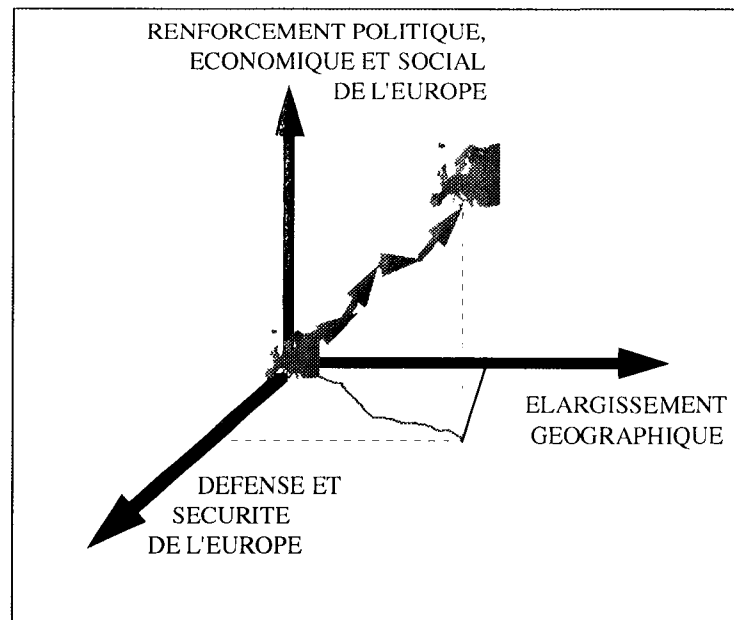
La construction de l'Europe exige que sa stabilité soit assurée. Celle-ci repose sur une sécurité interne et externe et doit la conduire, à terme, à la mise sur pied d'une défense communautaire. L'instauration de cette Europe de la Défense s'appuie sur trois facteurs : une évolution de ses institutions, la constitution en cours de forces classiques communautaires et la création d'une « dissuasion européenne élargie » puis une « dissuasion concertée ».

2.1 POUR UNE SIMPLIFICATION DES INSTITUTIONS DE SECURITE EUROPEENNES

La sécurité de l'UE ne peut pas se réduire aux limites géographiques de l'Europe. Les USA et la Russie sont et resteront encore pour un certain temps des acteurs importants de « sa dimension sécurité et défense ». Toutefois l'Europe devra être en mesure de relativiser le poids respectif de ces alliés pour acquérir une autonomie de décision et d'action.

Afin de pérenniser et d'officialiser une politique de sécurité, l'Europe a été amenée à créer des institutions spécifiques ayant vu le jour avec des degrés divers de réussite. En effet, de tous les « continents », l'Europe est celui qui possède le plus d'instruments de gestion de crises et conflits, tout en étant celui qui gère le plus mal ses problèmes de sécurité.

⁸ Voir article de Jacques Andreani «Noyau dur ou avant-garde européenne» dans la revue Commentaire n°77.



LA DIMENSION SECURITE ET DEFENSE DE L'EUROPE

Cheminement de l'UE dans les trois dimensions de l'évolution géopolitique

Parallèlement à la construction politique et économique de l'UE, un certain nombre de structures ont vu le jour pour tenter d'englober cette nouvelle dimension dans la construction de l'Europe : la sécurité et plus récemment la défense. Avec un succès certain en ce qui concerne l'OTAN (qui n'est pas strictement européenne) et des résultats mitigés pour une myriade d'instances de sécurité européennes (UEO, OSCE, Partenariat pour la Paix, COCONA...).

La perspective d'élargissement de l'UE risque-t-elle d'affaiblir un peu plus l'Europe sur le plan de sa sécurité ou au contraire est-elle une chance pour accroître sa stabilité interne et externe ? Entre renforcement et élargissement de sa politique économique et sociale, la sécurité et la défense de l'Europe représente une dimension nouvelle dans la perspective de son évolution géopolitique. Elle sera un facteur déterminant dans la réalisation de la « grande Europe ».

Le modèle de « Partenariat pour la paix » et l'adhésion en cours des trois anciens satellites de l'URSS à l'OTAN s'apparentent à un processus d'élargissement.

Le modèle d'une UEO renforcée, « pilier européen de l'OTAN, bras armé de l'UE » ou le concept GFIM⁹ qui octroie une souplesse de mise en œuvre des moyens de l'OTAN ou des moyens nationaux s'apparentent, eux, à un renforcement.

Les pays européens ont toutefois bien conscience dans l'état actuel des institutions, que s'ils ont une capacité d'attraction grâce à leur poids économique, ils n'ont pas d'existence internationale, diplomatique et militaire, crédible. Or l'Europe - et dans un premier temps l'UE - ne pourra se faire respecter que si elle dispose d'un instrument institutionnalisé de politique étrangère et de défense lui permettant de faire autorité.

⁹ Groupe de Forces Interarmées Multinationales - En anglais CJTF Combined Joint Task Forces.

Le traité de Maastricht a institué une « Politique étrangère et de sécurité commune » (PESC) supposée comprendre la mise sur pied à *terme* d'une politique de défense commune. Cette politique elle-même, prévoit la mise en place « le moment venu » d'une défense commune. Sous ce projet, dont on peut dire qu'il manque encore de netteté et de détermination, l'Union de l'Europe Occidentale (UEO) est chargée des actions de l'UE dans le domaine de la Défense. Ce flou artistique reflète les hésitations de bon nombre de pays européens, probablement échaudés par le rendez-vous manqué de 1954 de la Communauté Européenne de Défense (CED), et qui préfèrent s'en remettre à une institution existante l'OTAN qui a le mérite d'assurer à l'Europe une véritable garantie de protection.

L'Europe doit disposer d'une capacité militaire propre à l'appui de ses initiatives politiques et diplomatiques, qu'elle ne dispose pas pour le moment. Cependant, depuis la réunion de l'OTAN de Berlin en juin 1996, l'hypothèse d'une identité européenne de défense est devenue crédible et acceptable aux yeux de Washington. Il est donc permis toutefois d'être optimiste quant à une meilleure prise en charge par les Européens de leur défense et de leur sécurité. Son institutionnalisation passe par une meilleure coordination entre l'UE et l'UEO afin de recentrer le « pilier européen » de sa défense. L'UEO devra donc jouer à l'avenir le rôle d'intermédiaire entre le Conseil européen et les états membres de l'UEO - étant tous membres de l'UE - capables de répondre et de gérer les crises intra-européennes qui devraient être traitées par l'UE. Dans ce sens, la mise en place d'une cellule de planification au sein de l'UEO s'est révélée un premier pas décisif.

Mais la traduction de la politique étrangère et de sécurité de l'UE en concepts militaires ne sera faite que par les quelques pays qui voudront bien engager leurs unités dans une opération déterminée ou mettre en commun *ponctuellement* leurs moyens pour constituer une armée européenne *collective*. C'est le sens du récent et prometteur concept de GFIM¹⁰ pour lequel, les Américains accepteraient désormais de placer les troupes de l'OTAN sous commandement européen, dès lors que cela concerne des interventions n'impliquant pas les intérêts directs des Etats-Unis.

L'Europe s'oriente donc lentement vers un renforcement progressif des structures de sa défense collective au travers de ses institutions.

* *

2.2 LA DEFENSE COMMUNAUTAIRE PAR LA CONSTITUTION DE FORCES CONVENTIONNELLES

La constitution d'une Europe de la Défense doit-elle passer par le renforcement d'institutions telles que nous l'avons vu plus haut ou par la constitution des capacités opérationnelles de défense nécessaires ? Ce point est l'objet d'un certain nombre d'initiatives strictement européennes : les Euroforces ; elles

¹⁰ Le concept de GFIM doit permettre aux européens qui le voudront de mener des opérations sous leur propre autorité. A deux conditions : sous réserve que le Conseil de l'OTAN donne son accord et sous la garantie de la mise à disposition des américains des moyens (commandement, logistique, renseignement) suffisants pour permettre de mener correctement l'opération.

représentent probablement le meilleur espoir des européens de voir se construire, brique par brique, une défense européenne *communautaire* pleinement autonome.

Les initiatives intra-européennes qui ont abouti au Corps européen, au Groupe aérien européen et à EuroMarfor préfigurent ce que pourrait être à l'avenir une défense européenne. Evoluant en marge des institutions existantes, elles constituent probablement la voie la plus efficace et la plus prometteuse pour constituer une véritable défense communautaire : à savoir la mise en commun *définitive* de moyens militaires pour réaliser une mission de défense commune. Ce regroupement permanent suppose donc un transfert d'autorité vers un organisme supra-national. A ce titre, le transfert de responsabilité du Corps européen, constitué d'unités nationales, vers l'autorité de SACEUR pour opérer dans le cadre de l'OTAN représente une avancée significative sur le chemin de l'intégration progressive.

Ces initiatives issues de la volonté des seuls Etats européens, essentiellement des pays du noyau dur de l'UE, représentent les véritables progrès pour la constitution d'une défense communautaire qui soit autonome et crédible en marge de la politique globale des institutions existantes. Elles sont fortement liées au degré de cohésion politique que les pays de l'UE sont capables de démontrer.

Toutefois ces euroforces ne disposent pas à ce jour d'une véritable autonomie opérationnelle et sont dépendantes des USA pour la logistique, la projection et le renseignement ; trois conditions indispensables à la mise en application de toute stratégie opérative. Pour donner à l'Europe cette autonomie de décision et d'action par le biais de forces pleinement opérationnelles et indépendantes des USA, la politique engagée pour la constitution des Euroforces, et d'intégration des unités nationales, devra se poursuivre dans les trois domaines suivants :

Premier axe d'effort : le renseignement.

Nul doute que les efforts nationaux entrepris par l'Espagne, l'Italie et la France pour réaliser HELIOS - sous commandement de l'UEO - constituent une autre avancée vers une autonomie européenne en matière de moyens de décision et d'action. Cependant cet effort est encore loin de suffire leurs besoins et devra se poursuivre en créant, pourquoi pas, une unité commune de renseignement.

Deuxième axe d'effort : la projection.

Les initiatives de l'Armée de l'air française et de la Luftwaffe pour partager et échanger leurs ressources en avions de transport afin d'assurer leurs missions de transports logistiques représentent peut-être la première étape de la mise en commun des forces de projection européennes. Le projet FLA représente un autre moyen d'acquérir une plus grande cohérence pour la réalisation de projection dans des opérations multinationales.

Troisième axe d'effort : la logistique.

Les actions engagées par les Européens pour rassembler leur capacités tactiques doivent impérativement se prolonger sur la mise en commun de leur unités logistiques. Cela se justifie pleinement pour des forces qui, disposant d'équipements communs, pourront diminuer les stocks et accroître les disponibilités. Cet effort doit également se concrétiser par les actions de l'agence européenne de l'armement qui, en amont, devrait promouvoir une plus grande communalité dans l'équipement des forces européennes.

La réalisation d'une Europe de la défense communautaire passe par la poursuite des initiatives pour la constitution de ces euroforces. Toutefois, l'Europe

ne pourra acquérir véritablement une autonomie de décision et d'action que si cette construction se place sous l'autorité d'une institution purement européenne comme l'UEO ou avec une OTAN rénovée sans la présence des Américains (USA et Canada).

* *

2.3 UNE DISSUASION EUROPEENNE POUR LA SECURITE DE L'EUROPE

Si l'Union Soviétique a disparu, la persistance de la menace à l'Est sous une forme plus diffuse, l'existence d'Etats proliférants, la continuation des essais nucléaires en Chine populaire et l'émergence de risque d'armes biologiques ou chimiques - armes de dissuasion du « pauvre » - rendent indispensables le maintien d'une dissuasion française - et européenne - à un niveau quantitatif et qualitatif suffisant.

Une dissuasion nucléaire autonome a permis à la France d'acquérir une liberté d'action et une indépendance qui lui a donné les moyens de jouer, sur la scène internationale, un rôle autrement plus important que celui qui lui serait échu du seul fait de son poids économique, historique ou culturel.

Le concept de dissuasion européenne ne peut s'envisager qu'à partir d'une plus grande intégration politique, en particulier pour l'établissement d'une politique étrangère commune. A mesure que l'Union se renforce politiquement, il apparaît donc plus nettement qu'une menace qui pèserait sur n'importe quel pays de l'UE pèserait également sur la France ou sur le Royaume Uni. Tout se passe comme si la notion de sanctuaire strictement national de ces puissances nucléaires européennes était en train d'évoluer pour repousser la frontière des intérêts vitaux à un deuxième cercle au sein de l'UE. Evoquée publiquement dès janvier 1995 par Monsieur Alain Juppé, l'idée d'une « dissuasion élargie » représente une avancée doctrinale significative pour l'intégration des forces nucléaires françaises.

Le problème de la réalisation d'une dissuasion élargie ne se pose pas directement aux européens non-nucléaires tant qu'ils disposeront du parapluie nucléaire américain de l'OTAN. Si les pays européens s'en sont remis aux mains de leur grand frère américain pour les protéger, ils devraient logiquement être en mesure d'accepter de transférer cette responsabilité aux deux puissances nucléaires européennes pour aboutir à cette dissuasion élargie. L'Allemagne qui a solennellement déclaré qu'elle ne serait jamais une puissance nucléaire, ne remet pas en cause la notion de dissuasion européenne ; puisqu'elle entend seulement par là qu'elle ne veut pas voir stationner des têtes nucléaires sur son territoire.

Les moyens nucléaires de la France et du Royaume-Uni pourraient donc être, à terme, étendus à l'Europe. Les intérêts vitaux des deux puissances nucléaires européennes recouvrent donc désormais un « horizon plus politique que géographique » qui correspond à l'établissement, en parallèle de la construction d'une défense conventionnelle communautaire, d'un nouvel espace stratégique commun de l'UE : Allemagne, Royaume-Uni et France dans un premier temps ; espace qui doit s'étendre progressivement aux autres pays de l'Union Européenne

actuelle, excepté probablement de la Suède qui tiendra encore quelques temps à son statut de pays neutre et donc dénucléarisé.

Mais l'Europe devra garder une autonomie de décision qui n'est aujourd'hui que l'apanage de la seule force de dissuasion française. L'indépendance nucléaire de la France lui confère donc un rôle moteur dans la construction d'une dissuasion globale Européenne. Elle implique donc que cette construction se réalise au fur et mesure du retrait du parapluie nucléaire américain. Ces deux mouvements sont amorcés par une meilleure intégration politique européenne et par le désir des USA de se désengager du continent européen.

La « dissuasion concertée » représente une seconde étape doctrinale à franchir. Son échéance est bien plus lointaine puisqu'elle implique nécessairement qu'une autorité européenne soit mandatée pour déclencher, si besoin en était, le feu nucléaire. Cette autorité ne pourrait à l'évidence pas être constituée d'une assemblée de personnes. Elle ne pourra être qu'une autorité reconnue de tous par notre système démocratique, c'est à dire être élue au suffrage universel. A l'évidence cette échéance, qui représente certainement l'aboutissement de l'intégration politique de l'UE, n'est pas à l'ordre du jour et ne devrait pas aboutir avant 20 ans.

En attendant, et pour accompagner les mouvements structurels de la dissuasion élargie, il apparaît important que des projets de coopération dans le domaine nucléaire se réalisent pour concrétiser la construction de la défense : choix concertés des objectifs stratégiques, réalisation franco-britannique d'un missile multiporteurs et multicharges à longue portée (3MLP), successeur unique de l'ASMP et d'un projet M5 réorienté¹¹. Tout comme la construction des euroforces, ces projets auraient l'avantage de rapprocher les partenaires du premier cercle et permettraient de garantir une meilleure cohésion de la défense nucléaire européenne.

* *

*

¹¹ Voir à ce sujet le rapport du comité n°1 « Stratégie » de la 29ème session de DGA : Quelle dissuasion pour quelle Europe ?

Conclusion

Qu'en est-il du projet européen à court et moyen terme ?

Le schéma de deux Europes : l'Europe-puissance, celle du renforcement intérieur et l'Europe-espace, celle de l'élargissement ne peuvent évidemment pas se réaliser simultanément car trop de facteurs s'y opposent. Entre une stabilité intérieure destinée à solidifier et à harmoniser l'espace interne et une stabilité globale tenant en compte tous les pays européens avec une Russie aux réactions incertaines, l'Union européenne doit composer entre ces deux tendances pour avancer sur le chemin du progrès économique et social et ensuite sur celui de sa sécurité et de sa défense.

Cette progression subtile, en profondeur et en extension, ne pourra se réaliser que sous deux conditions : la constitution d'un noyau dur qui repose sur l'existence de liens solides entre la France et l'Allemagne et sur la considération des préoccupations des citoyens : prospérité et sécurité.

En effet la construction de l'Europe est tout d'abord issue d'une volonté politique de tous ses membres. Mais les initiatives européennes en cours sont là pour montrer que leur réussite dépend surtout du leadership de quelques pays d'un « noyau dur ». Ceux-ci ont la responsabilité, par leur cohésion et par le dosage de leurs initiatives conjointes, de persuader les autres pays de l'Union que leurs actions répondent aux valeurs communes et aux limites des efforts à fournir.

Ensuite, contrairement à toutes les constitutions de bloc (ou d'empire) qui, au cours de l'Histoire, se sont accomplies par le fait des armes et de conquêtes, la construction de l'Union Européenne s'exécute pacifiquement. La volonté politique d'une construction de l'Europe, formée d'Etats démocratiques, suppose donc à la base une adhésion de ses citoyens. Et c'est donc à eux que revient le choix de se prononcer sur la finalité de cette grande Europe.

A l'image des efforts entrepris pour adopter l'Euro comme monnaie commune, Il est donc de la responsabilité des politiques, de nos députés européens, de la Commission, de nos gouvernements de convaincre les citoyens sur le bien fondé des politiques économiques engagées, d'une politique étrangère commune, d'une sécurité collective et sur une défense communautaire.

Les citoyens-militaires européens, quant à eux, sauront adapter leur comportement et leurs structures pour servir cette défense communautaire.

*

* *

*

ANNEXE 1

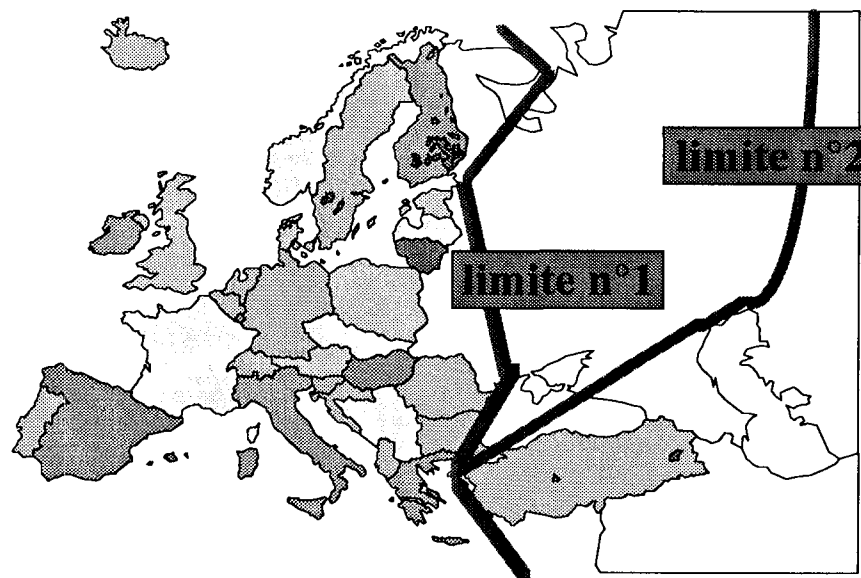
L'Europe : un espace géographique aux limites mal définies

L'Europe, ce « petit cap de l'Asie », n'est plus considérée par les géographes contemporains comme un continent à part entière.

En effet, si l'on se réfère à la célèbre formule « de l'Atlantique à l'Oural », elle représenterait un ensemble territorial fragmenté en plus de 45 états, Russie incluse.

Cependant la chaîne de l'Oural, guère plus élevée que celle des Vosges, représente plus une convention de géographes qu'une véritable séparation avec l'Asie. La frontière orientale de l'Europe est donc totalement subjective.

Pour certains, des régions comme la Russie occidentale ou les pays adjacents à la frontière occidentale de la Russie (Moldavie, Ukraine, Biélorussie) sont cataloguées hors d'Europe. Pour d'autres, l'Europe peut être considérée comme s'étendant de l'Atlantique au Pacifique puisque les Russes blancs occupent la Sibirie depuis le XVII^{ème} siècle et qu'ils forment la majorité de la population. Toutefois, il est plus commun de trouver les limites décrites ci-dessous.

Les limites géographiques de l'Europe**L'Europe : Un espace régional aux limites orientales incertaines**

Limite 1 : Mer Blanche - St Peterbourg - Odessa - Istanbul - Rodhe

Limite 2 : Oural - Mer Caspienne - Astrakahan - Istanbul - Rodhe

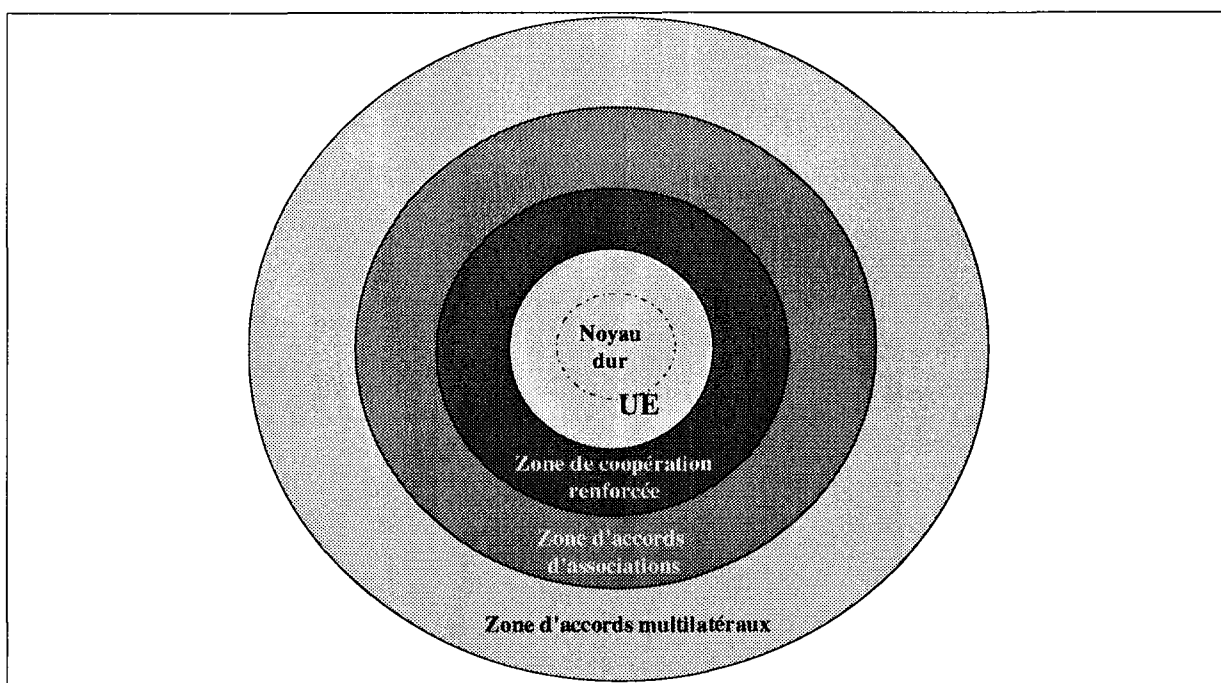
Dans l'esprit du traité de Rome de 1957, le mot Europe n'a pas de réalité précise ... même si l'adjectif qualificatif constitue un critère d'admission à l'Union Européenne (UE). En effet, son article 237 stipule que « tout état européen peut en devenir membre », sans que le terme *européen* ne soit pas clairement défini. Cette ambiguïté ne saurait subsister dans le contexte de l'élargissement prévisible de l'Union européenne. On assimilera donc l'Europe à l'espace géographique dit de « l'Europe occidentale et médiane » délimité à l'Est par la limite n°1 définie sur la figure plus haut : Mer Blanche - Saint Petersburg - Odessa - Istanbul - Rhodé. Les limites de cet espace géographique, découpé arbitrairement sur sa façade orientale, recouvrent et incluent les entités politiques suivantes : Finlande, pays baltes, Biélorussie, Ukraine, Moldavie, Roumanie, Bulgarie et Grèce. Par convention dans notre étude, la Russie et la Turquie orientale ne font pas partie de l'Europe.

ANNEXE 2

Un modèle proposé pour l'évolution de la « Grande Europe »

Quand on pense à la façon dont l'UE est en train de se constituer, on peut imaginer différents modèles. Celui des cercles concentriques semble en première approche se rapporter le mieux au cas de l'UE. Ce modèle paraît devoir également s'appliquer à la constitution de blocs : ALENA autour des Etats-Unis, MERCOSUR en Amérique du Sud, ANSEA ...

En 1998 pour l'UE, ce modèle se présente sous la forme d'un premier cercle, bloc central, qui pourrait être l'UE à 15 ; lui-même comporte un désormais célèbre « noyau dur » choisi parmi les membres de l'Union les plus solides, et qui auront en particulier achevé l'intégration de leur monnaie nationale dans l'Euro en 2002.



Les deuxième et troisième cercles constituent des zones périphériques de coopération :

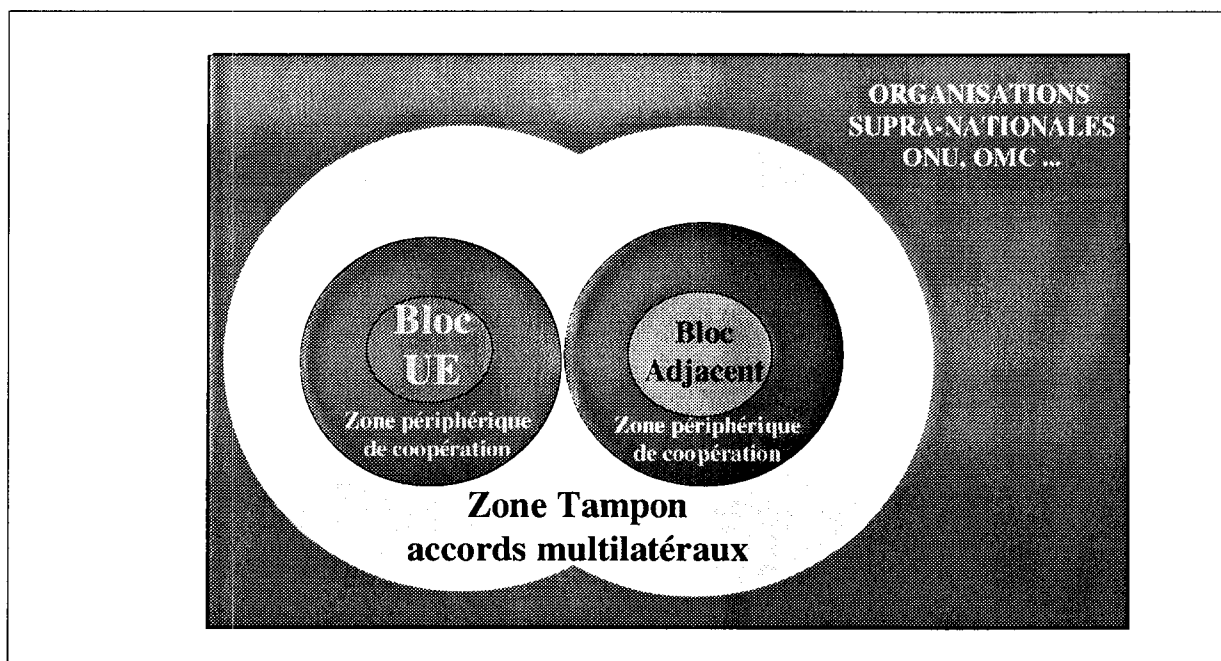
- coopération renforcée pour le deuxième cercle concentrique constitué de pays - Pologne, Hongrie, Tchéquie l'UE à 18 puis 21, 25 et 27 - situés dans la périphérie géographique immédiate ; ils peuvent espérer adhérer d'ici 10 ans et l'objet de coopération renforcée ;

- coopération sous forme d'« accords d'associations » pour les pays du troisième cercle constitué des pays méditerranéens¹² et les pays de l'Europe

¹² Voir conférence Euro-méditerranéenne de Barcelone en novembre 1995

médiane¹³, des pays baltes et la Turquie. Ces pays ont l'espoir d'intégrer l'UE à long terme.

Le quatrième cercle - ou cercle extérieur - est constitué par les pays situés dans une deuxième périphérie : Ukraine, Biélorussie, pays d'Afrique subsaharienne pour lesquels des coopérations ont déjà été (Accords multifibres, LOME IV) ou devront être établis. Ce cercle périphérique constitue une zone tampon avec les autres blocs adjacents de dimension mondiale (ALENA, APEC, Russie) et sont l'objet des accords multilatéraux.



En arrière plan, il s'agit du domaine des organisations supranationales (ONU et OMC) qui tentent de préserver une coexistence pacifique entre les peuples et une évolution juste de l'ordre économique mondial.

*
* *
*

¹³ Slovaquie, Bulgarie, Roumanie, Estonie et Moldavie dès mi-1996